

Immunisation : le meilleur moyen de se protéger - information pour les parents

Cette feuille de renseignements ne renferme que de l'information de nature générale. Elle ne vise pas à remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Vous devez toujours consulter un professionnel de la santé concernant vos inquiétudes au sujet de votre état de santé et avant d'apporter des changements à votre alimentation, style de vie ou traitement.

Qu'est-ce que l'immunisation ?

L'immunisation, qu'on appelle aussi "injections" ou "piqûres", aide à sauver des vies, préviennent des maladies graves et sont reconnues comme étant l'une des interventions en santé publique les plus efficaces. L'immunisation aide l'organisme à bâtir ses propres défenses (sous forme d'"anticorps") contre certaines maladies. On donne une immunisation contre la diphtérie, la toux coquelucheuse (la coqueluche), le tétanos, la polio, l'*Haemophilus influenzae* B (HIB), la rougeole, les oreillons et la rubéole. On peut aussi donner une immunisation contre l'hépatite, la grippe, la pneumonie, la varicelle et certains types d'infections bactériennes. Il existe aussi plusieurs autres vaccins adaptés à d'autres circonstances, par exemple pour les personnes qui se rendent dans un pays touché par des maladies rares au Canada, comme le choléra.

Pourquoi l'immunisation est-elle importante ?

Lorsque les enfants sont immunisés, leur organisme produit des anticorps qui luttent contre des infections bien précises. S'ils ne sont pas protégés et qu'ils viennent en contact avec une de ces infections, ils peuvent être très malades et même mourir.

Les vaccins sont-ils efficaces ?

Les vaccins préviennent très efficacement les maladies lorsqu'on les administre de la manière recommandée. Bien qu'aucun vaccin n'offre une immunité parfaite, la plupart ont une efficacité d'environ 90%. Les études sur les épidémies montrent que, bien que les enfants immunisés

puissent devenir infectés, le risque que cela se produise est réduit. S'ils contractent la maladie, c'est souvent sous une forme moins grave.

Les vaccins sont-ils sûrs ?

Les vaccins sont très sûrs. Tous les vaccins ont fait l'objet de tests destinés à vérifier leur innocuité et leur efficacité. Les effets secondaires les plus courants sont une légère douleur, un gonflement ou des rougeurs à l'endroit où l'injection a été administrée. Certains vaccins pour bébé peuvent causer de la fièvre ou de la mauvaise humeur pendant un jour ou deux après l'injection. Les médecins peuvent recommander l'acétaminophène pour prévenir la fièvre et la douleur. Les effets secondaires graves découlant de l'immunisation sont rares. La plupart des gens n'éprouvent pas d'effets secondaires à la suite d'une immunisation. Pour obtenir des précisions, demandez à votre médecin ou appelez votre bureau de santé publique. Vous devriez toujours discuter avec votre médecin des avantages et risques de tout vaccin.

L'immunisation est-elle exigée pour fréquenter l'école ou la garderie en Ontario ?

Pour les enfants qui fréquentent l'école en Ontario, la loi exige de présenter un dossier d'immunisation ou une preuve d'immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la rougeole, les oreillons et la rubéole, sauf en cas d'exemption écrite valide. Les parents ou tuteurs sont tenus de fournir cette information à leur bureau de santé publique local et de mettre à jour cette information au besoin. Certains vaccins sont exigés pour les enfants qui fréquentent une garderie titulaire d'un permis. Vous devriez

communiquer avec votre bureau de santé publique locale ou avec votre garderie pour connaître les exigences particulières relatives à l'immunisation.

Vous pourriez décider, pour des raisons médicales, religieuses ou philosophiques de ne pas faire immuniser votre enfant. Dans ce cas, une exemption écrite valide sera exigée. Si une maladie frappe à l'école ou à la garderie de votre enfant, votre enfant devra peut-être s'absenter jusqu'à ce que la maladie soit disparue.

Où se faire immuniser :

Appelez votre médecin pour prendre un rendez-vous. Si vous n'avez pas de carte d'assurance-maladie, appelez votre bureau de santé publique locale pour demander où vous ou votre enfant pouvez vous faire immuniser.

Quand se faire immuniser :

On commence à administrer les immunisations recommandées à l'âge de deux mois pour protéger les bébés contre des maladies qui peuvent être très graves pour eux. Le tableau suivant présente le calendrier des vaccinations payées par l'État en Ontario :

ÂGE	Diphtérie	Coqueluche	Tétanos	Polio	HIB	Rougeole*	Oreillons*	Rubéole*
2 mois	•	•	•	•	•			
4 mois	•	•	•	•	•			
6 mois	•	•	•	•	•			
* 12 mois						•	•	•
18 mois	•	•	•	•	•			
4 à 6 ans	•	•	•	•		•	•	•
14 à 16 ans	•	•	•					
Tous les 10 ans	•		•					

* Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) doit être administré après le premier anniversaire.

Maladies évitables grâce à l'immunisation :

1. Les vaccins contre les maladies suivantes sont disponibles sans frais et sont exigés pour la fréquentation de l'école ou d'une garderie titulaire d'un permis :

- **DIPHTÉRIE** infection bactérienne très grave qui peut causer des difficultés respiratoires, une défaillance cardiaque, la paralysie (perte de contrôle musculaire) et la mort.
- **COQUELUCHE** (toux coquelucheuse) cause de graves accès de toux qui peuvent durer des semaines ou des mois. Elle peut entraîner une pneumonie (infection des poumons), une infection de l'oreille moyenne, des convulsions (crises), l'inflammation du cerveau et la mort. Le risque de complications est maximal chez les enfants de moins d'un an.
- **TÉTANOS** (trismus) cause de douloureux spasmes musculaires, une défaillance respiratoire et peut causer la mort. Le tétanos est déclenché par des bactéries et des spores du sol qui peuvent infecter des lésions cutanées.
- **POLIO** peut entraîner la paralysie (perte de contrôle musculaire), l'inflammation du cerveau et la mort. La maladie se transmet par l'eau ou des aliments contenant ce virus. Cette maladie

n'est plus répandue au Canada grâce aux taux d'immunisation élevés, mais elle sévit encore dans d'autres régions du monde et il est possible de la contracter à l'occasion d'un voyage.

- **HAEMOPHILUS INFLUENZAE B (HIB)** bactérie qui peut infecter toute partie de l'organisme et causer une infection de l'oreille moyenne, des difficultés respiratoires, des lésions aux articulations, une pneumonie (infection des poumons), une inflammation du cerveau entraînant des lésions cérébrales et la mort. (Ce vaccin n'est pas exigé pour l'école mais il l'est généralement dans les garderies.)
- **ROUGEOLE** cause des éruptions, de fortes fièvres, de la toux, un écoulement nasal et des larmolements. Elle peut causer une infection de l'oreille moyenne, une pneumonie (infection des poumons), une inflammation du cerveau, la surdit , des lésions cérébrales et la mort.
- **OREILLONS** causent de la fièvre, des maux de tête et une tuméfaction douloureuse des glandes dans la bouche et le cou, des maux d'oreilles et, dans certains cas, une inflammation du cerveau. Cette maladie peut entraîner une surdit  temporaire ou permanente et un gonflement des ovaires chez la femme et des testicules chez l'homme, ce qui risque de provoquer la stérilité.
- **RUB OLE** cause de la fièvre, une éruption cutanée, une tuméfaction des glandes du cou ainsi que de l'enflure et des douleurs aux articulations. Elle peut causer des contusions et des saignements. Si une femme enceinte contracte la rub ole, son fœtus peut courir de graves dangers.

2. **Les vaccins contre les maladies suivantes sont recommandés mais non exigés pour les enfants qui fréquentent la garderie ou l'école. Ces vaccins sont offerts sans frais :**

- **H PATITE B** ce virus peut causer de graves dommages au foie qui peuvent entraîner la mort, par exemple en cas de défaillance hépatique ou de cancer du foie. Le vaccin est gratuit pour les élèves de 7e année et pour certains groupes à haut risque (comme les bébés nés de mères infectées par l'hépatite B et qui peuvent transmettre la maladie à leur bébé).
- **GRIPPE** il s'agit d'une infection virale qui provoque de la toux, de fortes fièvres, des frissons, des maux de tête et des douleurs musculaires. Elle peut entraîner une pneumonie (infection des poumons), une infection de l'oreille moyenne, une défaillance cardiaque et la mort. Le danger que présente cette infection varie selon les diverses souches qui sévissent d'une année à l'autre et les conséquences possibles de la grippe vont de légères à mortelles. Toute personne de plus de six mois peut recevoir le vaccin sans frais chaque année. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

3. **Autres maladies pour lesquelles des vaccins sont disponibles :**

On peut également se faire vacciner contre **la varicelle** et certains types d'**infections bactériennes** (infection à pneumocoques et méningite à méningocoques) qui peuvent causer de graves maladies comme la méningite (infection des tissus qui tapissent le cerveau). Demandez à votre médecin de vous fournir des renseignements sur ces vaccins et les maladies qu'ils préviennent.

Il est important de conserver un dossier d'immunisation.

Obtenez auprès de votre médecin ou de votre bureau de santé publique une carte jaune d'immunisation sur laquelle seront consignées les injections que vous recevez. Vous éviterez ainsi de recevoir des injections dont vous n'avez pas besoin ou que votre enfant ne soit suspendu de l'école. Des dossiers d'immunisation sont nécessaires :

- lors de l'admission à la garderie ou à la maternelle;
- lors du transfert à une école dans une autre région;
- pour aller en colonie de vacances;
- au début des études universitaires ou collégiales ou d'un emploi;
- pour obtenir des soins d'urgence;
- pour voyager à l'étranger.

Le parent ou tuteur ou tuteur légal a la responsabilité de fournir le dossier d'immunisation de l'enfant d'âge scolaire au bureau de santé publique. N'oubliez pas d'informer le bureau de santé publique lorsque votre enfant a besoin d'un autre vaccin.

N'oubliez pas

Les adultes ont besoin du vaccin contre la grippe tous les ans et du vaccin contre le tétanos et la diphtérie tous les 10 ans pendant toute leur vie pour bénéficier d'une protection contre ces maladies.

Vous songez à avoir un enfant ?

Assurez-vous que votre immunisation antirubéoleuse est à jour avant de tomber enceinte afin de protéger votre bébé contre de graves problèmes de développement pendant votre grossesse.

For further information about Immunization, or any other health topics, please contact your
Pour obtenir plus de renseignements sur l'immunisation ou tout autre sujet du domaine de la

santé, communiquez avec votre bureau de santé publique [ajouter un lien vers les BSP].

Autres liens sur l'immunisation :

- Société canadienne de pédiatrie:
www.cps.ca/francais/
- Programme canadien de promotion de la vaccination : www.immunize.cpha.ca/
- La Campagne nationale d'immunisation contre la grippe :
www.fightflu.com/francais/index.html
- Santé Canada, Division de l'immunisation:
www.phac-aspc.gc.ca/dird-dimr/immunisation_f.html
- Immunisation Action Coalition (en anglais seulement) : www.immunize.org/

Gouvernement de l'Ontario

Services de santé et autres ressources :

www.health.gov.on.ca

Renseignements sur la santé destinés aux consommateurs :

www.SanteOntario.com

Ligne INFO : 1 877 234-4343 (sans frais en Ontario)

ATS : 1 800 387-5559

Télésanté Ontario : 1 866 797-0000

ATS 1 866 797-0007

Ou appelez votre bureau local de santé publique.

English version available from: 1 877 234-4343

TTY: 1 800 387-5559